

TERMES DE REFERENCE : ETUDE SUR L'INITIATIVE 20/20 COMME OPTION STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

CONTEXTE /JUSTIFICATION:

De 1979 au milieu de décembre 1980, l'ajustement structurel s'est fait de façon purement économique et parfois, au détriment des dépenses sociales au nom de l'assainissement des finances publiques. Au même moment, au niveau des institutions de Bretton Woods, le débat s'est posé sur la dimension sociale de l'ajustement.

C'est pourquoi l'on a assisté à partir de 1990 à la mise en place de Projets de Développement des Ressources Humaines (PDRH) pour la Santé, l'Education et la Promotion du Statut de la Femme. Parallèlement à ces projets dits sociaux, une enquête sur les priorités (ESP) est commanditée par le Gouvernement en 1991 pour déterminer les conditions de vie des ménages et le seuil de pauvreté dans le cadre des Dimensions Sociales de l'Ajustement (DSA) de la Banque Mondiale. Cette enquête a permis de faire le point sur l'état de la pauvreté au Sénégal.

Cette prise en compte de la dimension sociale de l'ajustement impliquait une réallocation des ressources pour mettre en place un ensemble de filets de protection sociale afin d'atténuer les coûts sociaux, surtout au lendemain de la dévaluation survenue en 1994.

Le sommet mondial pour le développement Social a adopté en Mars 1995 à Copenhague, l'initiative 20/20 qui propose qu'en moyenne 20% des dépenses budgétaires des pays en développement et 20% de l'aide extérieure qu'ils reçoivent soit alloué aux services sociaux essentiels.

Cette approche en faveur des priorités du développement humain est fondée sur la conviction que la fourniture de services sociaux est l'un des moyens les plus efficaces et les plus rentables pour combattre les manifestations les plus virulentes de la pauvreté. Les données relatives aux ménages (ESAM, ESP, EOI...) confirment, dans une grande mesure que le niveau des indicateurs sociaux tels que la mortalité infantile, la malnutrition des enfants, le taux de scolarisation, etc... et partant la pauvreté de certains groupes socio-économiques reste préoccupant.

Dans cette perspective, l'initiative 20/20 retient comme "services sociaux essentiels" :

- les soins de santé primaire incluant les soins préventifs et curatifs de base et la planification familiale;
- l'éducation de base, c'est à dire l'enseignement préscolaire, élémentaire, l'alphabétisation et l'apprentissage;
- l'eau potable et l'assainissement dans les zones rurales et péri-urbaines
- l'alimentation, les subventions alimentaires et l'appui aux programmes de nutrition.

OBJECTIFS :

L'étude aura 5 objectifs principaux :

1. Déterminer la part du budget national et de l'aide extérieure actuellement affectée au financement des Services Sociaux Essentiels (SSE);

2. A. Estimer les implications financières pour les SSE, de la réalisation de l'objectif de 20/20 à l'horizon 2002 ;
B. Evaluer l'implication financière de l'accès universel aux Services Sociaux Essentiels en se référant pour les Soins de Santé Primaires et l'Eau Potable aux objectifs fixés dans le cadre de l'OMS pour l'Education de Base aux objectifs fixés par l'UNICEF pour l'Alimentation et la Nutrition aux objectifs de la FAO.
3. Déterminer l'ampleur nécessaire de la restructuration budgétaire intersectorielle et intrasectorielle en faveur des SSE (réallocation optimale des ressources et proposition d'une nouvelle nomenclature budgétaire);
4. Mesurer l'incidence du niveau du budget national et de l'aide extérieure actuellement affecté au SSE sur la situation de la femme et de l'enfant
5. Identifier les secteurs où le rendement de la production des SSE peut être amélioré en vue de réduire les coûts des SSE et de faciliter leur accessibilité et leur utilisation.

L'estimation des dépenses publiques en faveur des SSE soulève un certain nombre de problèmes d'ordre méthodologique en raison des difficultés de distinction des services sociaux de base de ceux qui ne le sont pas dans le cadre de nomenclatures budgétaires en vigueur.

Cependant, le Sénégal mobilise les ressources pour le financement des services sociaux essentiels à travers quatre moyens principaux :

- la fiscalité;
- la participation des utilisateurs aux coûts des services;
- la contribution communautaire;
- les partenaires extérieurs au développement

L'étude portera sur l'analyse de ces différents éléments.

METHODOLOGIE :

L'étude doit surmonter les problèmes conceptuels et de disparité des données et des sources qui se posent à l'estimation de la part des budgets et de l'aide extérieure affectée au financement des services sociaux essentiels. La nomenclature budgétaire en vigueur doit permettre de mener une analyse rétrospective des dépenses publiques allouées aux secteurs sociaux de base. L'aide extérieure en faveur des services sociaux essentiels prend également la forme d'investissement de base. En règle générale, les projets d'investissement font partie du Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP).

La réalisation de l'étude nécessite une discussion permanente avec les hauts cadres de l'administration des ministères principalement concernés (Finances, Plan, Santé, Famille et Solidarité Nationale, Hydraulique, Agriculture, Elevage, Environnement et Protection de la Nature etc...). Des discussions avec les experts du système des Nations-Unies doivent aussi avoir lieu afin de recueillir leur analyse des questions relatives à la restructuration budgétaire intra et inter sectorielle en faveur des services sociaux de base.

STRUCTURATION DE L'ETUDE :

La structure de l'étude doit se présenter comme suit :

Chapitre 1 : Il fournit un aperçu général des grandes tendances économiques et sociales 1979-1999 tout en soulignant le poids des contraintes qui risquent de compromettre la consolidation de la croissance économique à moyen et long terme. Il établit également les liens de la situation socio-sanitaire et éducative avec l'évolution économique du pays (7 pages).

Chapitre 2 : Il examine le niveau général des dépenses et des recettes publiques et l'évolution de leurs déterminants. Il tente par suite d'évaluer l'impact des programmes d'ajustement structurel sur les dépenses publiques et fournira un bref aperçu des effets sociaux induits par la mise en œuvre de mesures de politiques macro-économiques (8 pages).

Chapitre 3 : Il analyse l'évolution et la structure des dépenses publiques ainsi que l'ampleur des priorités budgétaires dont bénéficient les secteurs sociaux, compte tenu de l'évolution du service de la dette, sur la base des priorités budgétaires et macro-économiques que l'Etat accorde aux secteurs sociaux dans l'allocation des ressources publiques (10 pages).

Chapitre 4 : Le chapitre fera l'analyse en détail du niveau des dépenses selon le groupe de revenu, sur l'accessibilité aux services sociaux essentiels (10 pages).

Chapitre 5 : Il examinera les possibilités de mobilisation de ressources supplémentaires pour les SSE et de restructuration budgétaire inter et intra sectorielle et l'amélioration de la rentabilité ou de l'efficacité de l'utilisation des ressources budgétaires et de l'aide extérieure en faveur des services sociaux de base. (60 pages).

Chapitre 6: Il va servir de conclusion et recommandations (5 pages). L'étude fournira des informations détaillées sur les dépenses au titre des services sociaux essentiels. Elle devra servir de document aux fins de plaidoyer et également offrir au Gouvernement un éventail d'options relatives à la restructuration du budget et de l'aide extérieure ainsi qu'à l'amélioration des capacités existantes.

PROFIL DES CONSULTANTS :

L'étude sera réalisée par un cabinet ou des consultants nationaux indépendants ayant déjà entrepris une étude similaire par le passé. Le Cabinet ou les consultants doivent travailler en étroite collaboration avec la Direction de la Planification (homologue national de l'UNICEF et responsable de la mise en œuvre du programme de lutte contre la pauvreté) et les autres Ministères ou Directions impliquées dans les affaires sociales. Le Cabinet devra comprendre trois (3) experts travaillant sur le projet, dont un expert en macro-économie/finances publiques ayant travaillé dans le domaine de la santé et de l'éducation. S'il s'agit de consultants nationaux indépendants, ils doivent relever des spécialités citées ci-dessus.

Le Cabinet ou les consultants nationaux indépendants seront appelés à mener des discussions approfondies avec les autorités publiques pour bénéficier de leur collaboration afin d'avoir accès aux données du Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, de la Santé et de l'Education. Le Cabinet ou les consultants nationaux indépendants devront animer un atelier national ou international de restitution des résultats de l'étude (les charges seront supportées

par le commanditaire de l'étude). La durée de l'étude est estimée à 2 mois à partir de la date de signature du contrat.

STRUCTURE DU RAPPORT :

Toutes les pages du document seront dactylographiées en interligne 1, les tableaux et graphiques étant exclus. Il serait recommandé un résumé analytique du rapport de 5 à 7 pages. Le rapport final doit être déposé à la Direction de la Planification en 20 exemplaires. Un rapport d'étape doit être adressé à la DP 45 jours après notification et le comité aura 10 jours pour transmettre ses observations.

c:\mesdoc.termes